

Délibération n° 20

Objet :
Autorisation programme
 « Aménagement de la
 Vallée des loisirs
 Piscine et Snack »

Date de convocation :
 6 avril 2022

Date d'affichage :
 6 avril 2022

*Nombre de Conseillers
 en exercice :*

23

Nombre de présents :
 18

Nombre de votants :
 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE
 (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt deux
 Le 12 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 16 du 13 avril 2021 créant l'autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la vallée des loisirs « piscine et snack ».

Monsieur le Maire proposera de modifier cette autorisation comme suit :

Montant global de l'AP : 2 050 000 €

Crédit de paiement 2021 : 108 €

Crédit de paiement 2022 : 149 892 €

Crédit de paiement 2023 : 950 000 €

Crédit de paiement 2024 : 950 000 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Emprunt/autofinancement : 1 150 000 €

Subventions : 900 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification de l'autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la vallée des loisirs « piscine et snack ».

- A D O P T É



Le Maire,

Thierry DELBREIL